

J'apprends avec stupéfaction la vente à New York de *La Tour Eiffel* de Marc Chagall, une œuvre majeure de notre patrimoine artistique national. Comme citoyenne canadienne, historienne de l'art, muséologue et présidente de la section canadienne de l'Association internationale des critiques d'art, je suis choquée que le Musée des beaux-arts du Canada, qui en est le dépositaire et non le propriétaire, s'en départisse sans que le public et ses élus en aient été prévenus. Car la direction du Musée a pris cette décision dans le plus grand secret, afin de financer l'acquisition d'un tableau en voie d'exportation du Canada et dont la valeur patrimoniale serait, selon son directeur, beaucoup plus grande pour le pays que celle de ce Chagall connu mondialement. Ce tableau important a été acheté fort judicieusement en 1956 par le musée, alors que l'un de nos fondateurs, Donald D. Buchanan, était le directeur adjoint de ce musée. Avec mes collègues, je m'insurge contre cette décision.

Cette œuvre du domaine public doit y rester : elle appartient au peuple canadien, à l'histoire culturelle du pays et à son avenir. Bien plus, elle relève du domaine public international et ne saurait retourner au domaine privé. Sa vente serait une trahison des valeurs démocratiques qui nous animent et que nous devons défendre comme critiques d'art et membres d'AICA, une association internationale créée sous l'égide de l'UNESCO en 1949. Si ce Chagall quitte définitivement le Canada et est acquis par un collectionneur privé étranger, il est probable qu'il ne nous revienne jamais et qu'il ne soit même plus accessible au public et aux chercheurs de quelque pays que ce soit. Il pourrait même être déposé dans un coffre de banque, loin de tout regard, comme c'est souvent le cas maintenant pour les œuvres de cette valeur. Ce serait une perte incommensurable non seulement pour la population canadienne, pour ses artistes, ses historiens d'art, ses penseurs, mais pour l'humanité. Ce serait aussi trahir le désir de son auteur qui a toujours tenté de communiquer son œuvre au plus grand nombre. Si elle doit être vendue, ce ne doit être qu'à une institution muséale reconnue qui pourra en préserver l'accessibilité. Mais quelle perte pour le Canada !

Pourquoi le musée n'a-t-il pas d'abord fait appel à la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels en recourant aux pouvoirs de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels pour tenter d'empêcher, en la différant, l'exportation de l'œuvre que le musée convoite puisque, selon son directeur, sa valeur patrimoniale est aussi grande ? Aucun des textes lus concernant cette affaire ne la mentionne précisément. La Commission a-t-elle seulement été saisie de cette situation et, si c'est le cas, pourquoi n'est-elle pas intervenue ? C'est son mandat premier, bien avant celui du Musée des beaux-arts du Canada : c'est la mission pour laquelle le

gouvernement canadien l'a créée au début des années 1970. L'importance du bien ne pourrait-il par permettre d'en retarder le départ, et sinon le gouvernement ou un mécène ne pourraient-ils donner une caution pour le retenir jusqu'à ce que le musée ait réuni les fonds nécessaires à son acquisition ? Si cette œuvre est d'une telle valeur patrimoniale, aucun secret de transaction commerciale ne devrait primer sur la protection de notre patrimoine national. Dans de telles circonstances, le musée doit certes tout mettre en œuvre pour en financer l'acquisition. Mais moralement, il ne doit pas, ne peut pas le faire en se départissant d'un autre bien patrimonial déjà reconnu comme tel depuis des générations, un bien au moins aussi important d'un point de vue international que celui désiré et qui lui a été confié.

Par ailleurs, la Commission a-t-elle été avisée de l'exportation du Chagall ? Et comment a-t-elle pu l'autoriser alors que c'est un bien culturel patrimonial reconnu comme tel depuis son acquisition par le MBAC il y a 62 ans ? Car l'on doit considérer comme faisant partie de notre patrimoine et de notre mémoire collective non seulement les œuvres d'arts qui s'inscrivent immédiatement dans notre production nationale de toutes les époques, mais aussi celles qui, depuis des générations, ont marqué significativement par leur fréquentation notre connaissance, notre appréciation et notre pratique de l'art comme peuple. De plus, elle n'appartient pas à un particulier, mais au peuple canadien qui l'a payé avec ses taxes.

Comment ce tableau précieux a-t-il même pu sortir du pays et se trouver actuellement à Hong Kong pour séduire d'éventuels riches collectionneurs asiatiques, en attendant sa mise aux enchères à New York en mai, sans avoir obtenu un certificat d'exportation ? Que faisait le service des douanes ? Et pourquoi l'avoir offert à une maison de ventes aux enchères étrangère alors qu'à l'ère de l'Internet, on vend couramment des œuvres d'art importantes sur le Web ou par téléphone ? Nos maisons de ventes aux enchères ont-elles préalablement été approchées pour cette vente ? Dans le contexte politique actuel d'échanges politiques et commerciaux difficiles avec notre voisin, notre musée national n'aurait-il pas dû privilégier d'abord des entreprises nationales pour une telle opération ? Et comment le Parlement et les médias canadiens n'ont-ils pas été informés de cette exportation qui nous concerne tous et qui intéresse fortement nos médias et le public, comme on peut maintenant le constater ? Tout semble avoir été fait dans le plus grand secret, ce qui est contraire aux règles élémentaires de la démocratie. Le Musée des beaux-arts du Canada n'est pas un vendeur ordinaire, c'est le fiduciaire de notre trésor national dans le domaine des arts visuels. Cette vente et cette exposition nous concernent tous.

Certes, les membres d'AICA-Canada sont sensibles à l'art canadien auquel ils accordent la plus grande importance, puisqu'ils en sont les premiers commentateurs et promoteurs par leurs écrits, leurs expositions et leur enseignement. Mais ils s'intéressent aussi à l'art de tous les autres pays, particulièrement à celui qui a pu avoir un impact sur la production de nos artistes. Spécialistes de l'art moderne et contemporain, ils sont aussi interpellés par l'art du passé, proche ou lointain, particulièrement par celui qui a marqué l'imaginaire de nos créateurs contemporains. Aucune institution n'a moralement le droit de priver la population canadienne, ses artistes, ses chercheurs d'une partie de son patrimoine, et Chagall en fait partie. Cette peinture de Chagall est l'une des rares œuvres majeures du peintre dans nos collections publiques, qui en comptent très peu. Ses œuvres ont été exposées au Canada depuis les années 1940. Elles ont touché et inspiré de nombreux artistes canadiens, notamment Dallaire, Pellan, Bellefleur et même l'automatiste Marcel Barbeau. Et il faudrait en citer encore plusieurs autres, dont certains artistes autochtones, qui ont admiré et se sont inspirés de ce maître à un moment ou un autre de leur œuvre. Certes, le MBAC doit prioritairement acheter les artistes canadiens, mais il doit les confronter aux plus grands maîtres internationaux pour les mieux contextualiser. C'est ce qui a motivé les conservateurs et directeurs du MBAC qui, en 1956, ont acquis ce Chagall.

Cette vente serait également une grande perte pour le pays du point de vue financier, comme ce fut le cas dans les années 1970 et 1980 lorsque le MBAC a retardé jusqu'en 1989 l'achat de *Voix de feu* (1967) de Barnett Newman, qu'il avait en dépôt depuis près de 20 ans. Offert à 10 000 \$ vers 1970, le musée avait attendu que son prix atteigne 1 750 000 \$ pour procéder à son acquisition. Pourtant, elle s'est avérée judicieuse, à la lumière de la vente au prix de 84 200 000 \$ US en 2014 d'un tableau semblable du maître américain, *Black Fire* (1961). Elle s'imposait non seulement pour la valeur de l'œuvre et par l'étendue et la pérennité de l'influence de son auteur chez nombre d'artistes majeurs à travers le pays, mais aussi du point de vue économique, puisqu'il m'apparaissait que sa valeur marchande ne manquerait pas d'encore beaucoup augmenter.

Aujourd'hui, c'est le même discours nationaliste qui semble inspirer le discours du directeur du MBAC. Cette fois, il l'utilise pour se désaliéner un tableau européen majeur de la plus importante collection muséale du pays. Aussi, c'est avec la même vigueur que je m'opposerai cette fois à la vente de la *Tour Eiffel* de Chagall, par ce même musée, d'abord pour des raisons esthétiques, historiques, socioculturelles et politiques, mais aussi pour des raisons économiques. Car la valeur marchande de ce Chagall majeur ne pourra que continuer à augmenter étant donné la popularité constante de son auteur. Jamais plus nous n'aurons

les moyens d'acquérir un Chagall de cette qualité. Nous ne pouvons pas enrichir aux dépens de notre patrimoine national un puissant collectionneur étranger qui, à la faveur d'une situation ponctuelle, profitera incontestablement de sa *plus-value* dans quelques années. Et quelle honte pour le gouvernement canadien et pour les mécènes du pays lorsque ce Chagall, très important à mon avis, sera revendu avec l'étiquette de sa provenance, le MBAC, le musée d'état d'un pays qui se prétend civilisé et qui l'aura cédé inconsidérément cédé.

S'inspirer, pour procéder à cette vente, d'interventions semblables de musées américains est une grave erreur. C'est ignorer nos traditions politiques, sociales et culturelles par rapport à celles de nos voisins immédiats. De plus, les musées américains cités en exemple ne sont pas des musées majeurs, ni des musées nationaux. Ils n'ont pas, comme le Musée des beaux-arts du Canada, la mission de protéger et de promouvoir leur patrimoine artistique national, comme la National Gallery de Washington qui n'a pas, que je sache, adopté de telles pratiques.

Marc Mayer affirme que *Souvenirs de l'enfance*, l'autre Chagall de la collection du Musée, est plus est beaucoup plus important que *La Tour Eiffel*. Comme historienne de l'art formée par les plus grands maîtres, à la Sorbonne et à l'École des hautes études en sciences humaines de Paris, je me permets de considérer cette opinion pour la moins discutable, dans une perspective plus large que la simple biographie de l'artiste et qui s'étend à l'inclusion de l'œuvre et de son auteur dans son époque et le contexte de l'évolution de l'art du XXe siècle. Alors que *Souvenirs de l'enfance*, une jolie petite peinture anecdotique, n'appelle, ni n'évoque aucun changement majeur dans l'évolution de la peinture, *La tour Eiffel* est une œuvre singulière et d'une beaucoup plus grande modernité. Elle s'impose par sa composition audacieuse qui coupe le sujet principal du tableau, la tour Eiffel, à sa base comme à son sommet, et par sa palette axée prioritairement sur l'accord dissonant de complémentaires pleinement saturées, le rouge et le vert, en majeur, le pourpre violacé et le jaune, en mineur, qui annonce l'art optique des années 1960. Les cercles concentriques de son soleil flamboyant ne trouvent-ils pas d'échos jusque dans les cibles de Chaudé Tousignant, représentées dans la collection du MBAC ? Elle est aussi intéressante par ses références contemporaines aux œuvres de Sonia et Robert Delaunay. Beaucoup plus en amont, le personnage de la femme nue, étendue sur un divan aux pieds du célèbre monument, rappelle l'*Olympia* de Manet, père de l'impressionnisme et de la modernité picturale. Dans le coin de gauche inférieur, la figure énorme du coq, si souvent présente dans l'œuvre de Chagall, nous ramène aux *Souvenirs de l'enfance* du peintre alors que d'autres détails convoquent le douanier Rousseau, Matisse... Par sa richesse iconographique,

La tour Eiffel est beaucoup plus susceptible d'inspirer les travaux de nombreux artistes et chercheurs en sciences de l'art. Il me semble beaucoup plus important que le charmant *Souvenirs de l'enfance* que nous conservons. Et que dire de la beauté éclatante de ce tableau, un mot qu'on n'ose plus prononcer ici.

Si cette œuvre exceptionnelle retourne au domaine privé à l'occasion de cette vente et qu'elle est exportée à l'autre bout du monde, cela privera les chercheurs canadiens et étrangers d'un outil de recherche important pour comprendre l'art moderne et nos artistes. Car, dans l'étude des œuvres d'art, les reproductions, même les meilleures, ne suffisent pas, comme l'a brillamment démontré le philosophe et écrivain d'art Walter Benjamin. En histoire de l'art comme en esthétique, l'accès aux œuvres mêmes, dans leur format et leur matérialité, est essentiel. Or, cette vente aux enchères, telle qu'elle se présente, entraînera fort probablement non seulement la sortie définitive de ce tableau du musée et du territoire canadien, mais aussi son exode du domaine public. Par-delà sa sortie de notre patrimoine national, elle privera pour longtemps, si ce n'est définitivement, les artistes et les spécialistes en sciences de l'art de tous les pays d'un accès direct à une œuvre importante d'un maître moderne. Ce serait une perte énorme pour l'humanité et nous, Canadiens, en serions responsables. C'est de loin ce qui est le plus inacceptable dans cette opération.

Et quel mauvais exemple le Canada donnerait-il aux pays les plus démunis qu'on tente, par le biais de l'UNESCO, d'empêcher de vendre leurs œuvres d'art patrimoniales aux plus offrants. Comment désormais les retenir de disperser leur patrimoine national, qui est aussi celui de l'humanité, si les musées nationaux d'un pays riche comme le Canada livrent aux collectionneurs privés leurs biens les plus précieux ? Comment pourra-t-il se poser encore sur la scène internationale comme un pays éclairé, respecté à l'étranger ? Sa collection est celle du peuple canadien tout entier et son directeur et son conseil d'administration n'en sont que les fiduciaires et non les propriétaires.

Si la pratique d'aliénation des œuvres muséales se généralise, entraînant leur exclusion progressive du domaine public, qu'advient-il des œuvres données à nos musées dans le cadre de la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels de valeur patrimoniale ? Certains petits musées ont déjà commencé à brader leur collection pour financer leur fonctionnement, trahissant en cela leurs engagements envers les donateurs et le gouvernement canadien. Achetées au rabais par des collectionneurs, ces œuvres d'art risquent-elles d'être éventuellement soumises à nouveau à la Commission d'examen des biens culturels pour l'obtention d'un second crédit d'impôt dans quelques années, ce qui va complètement à l'encontre de l'esprit de la loi ? Derrière ces

magouillages, ne se cache-t-il pas un sournois mépris de l'art de la culture et de la valeur intellectuelle et spirituelle des œuvres d'art dans notre société ? Et quelle sera la réaction des donateurs dont les dons seront traités avec une telle désinvolture ? Ne risque-t-on pas de les décourager du mécénat, privant ainsi les musées les plus modestes d'enrichir leurs collections ? Ne risque-t-on pas de susciter de nouveaux exodes encore plus importants de nos biens patrimoniaux ? La politique actuelle de désaliénation des biens culturels de notre musée national doit être réexaminée de toute urgence, resserrée et même abolie. Car elle ignore le devoir pour un pays de protéger ses biens culturels afin d'assurer leur transmission de génération en génération.

AICA-Canada doit intervenir immédiatement et faire pression auprès du gouvernement du Canada et de sa Commission d'examen des exportations des biens culturels pour que, à l'instar des pays européens auxquels nos traditions nous rattachent, le Canada adopte une pratique d'interdiction de toute désaliénation des biens reconnus comme ayant une valeur patrimoniale, déposés dans nos collections publiques et a priori, dans la collection du Musée des beaux-arts du Canada. Nous devons agir rapidement, car mai approche rapidement. Nous faudra-t-il pour protéger notre patrimoine en appeler à l'UNESCO pour un rappel à l'ordre qui s'impose ?

J'invite tous les scientifiques de l'art, tous les artistes, tous les amateurs d'art, tous les citoyens qui ont à cœur la préservation de notre patrimoine culturel pour qu'ils interviennent auprès de leurs députés, de la ministre de la Culture, du premier ministre afin qu'on mette rapidement un terme à cette vente inacceptable et qu'on procède de même pour l'œuvre convoitée par le musée, si son importance artistique nationale le justifie. C'est pour le Canada une question d'honneur national et de responsabilité internationale.

Ninon Gauthier

PhD historienne de l'art, muséologue, critique d'art et sociologue. Spécialiste de l'étude du marché de l'art. Présidente sortante d'AICA-Canada.